COMMUNE DE WINGERSHEIM

Département du Bas-Rhin Arrondissement Chef-Lieu

Date de convocation : 24 janvier 2014

Extrait des délibérations du CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28 janvier 2014

Sous la Présidence de Bernard FREUND, Maire Elus : 15 - En fonction : 15 - Présents : 15

<u>Présents</u>: SPITZER François - DECKER Régine - BURGER Sylvie - ECKART Jean-Luc - FUCHS Albert - FUCHS Didier - GANTZER Pierre - LAPP Sébastien - LOTH Joseph - MEYER Isabelle - OSTER-SCHALL Albert - PFISTER Hubert - REMOND Xavier - UGE Brigitte

DCM 1-2014

7 - Finances locales

7.1 - Décisions budgétaires

ENGAGEMENT DE DÉPENSES avant le vote du budget primitif 2014

Le Conseil Municipal,

VU le projet de construction d'un groupe scolaire intercommunal ;

VU le projet de création à cet effet d'un Syndicat à Vocation Unique (SIVU) entre les Communes de Hohatzenheim – Mittelhausen – Waltenheim/Zorn et Wingersheim;

VU la délibération n° 50-2013 du 19 septembre 2013 décidant l'acquisition de la parcelle cadastrée section 33 n° 460/80 de 64,09 ares de M. RITTI Jean-Marie 4 rue de la Libération à WINGERSHEIM pour un montant total de 230.019 € ;

VU la délibération n° 51-2013 du 19 septembre 2013 décidant l'acquisition de la parcelle cadastrée section 33 n° 466/81 de 73,56 ares de M. MOSBACH Albert 11 rue de la Libération à WINGERSHEIM pour un montant total de 183.900 € ;

VU la délibération du 24 octobre 2013 autorisant l'ouverture d'une ligne de trésorerie de 600.000 € auprès du Crédit Agricole Alsace Vosges ;

Considérant les crédits inscrits au budget 2013 ainsi que les restes à réaliser :

- AUTORISE le Maire à mandater les montants définis aux délibérations du 24 octobre 2013 se rapportant aux acquisitions foncières pour le Groupe Scolaire Intercommunal ainsi que les frais annexes
- AUTORISE le Maire à mandater toute acquisition foncière ultérieure décidée par l'assemblée délibérante avant le vote du budget 2014
- S'ENGAGE à inscrire les dépenses correspondantes au budget primitif 2014 à l'article 2111 Achat de terrains nus
- AUTORISE le Maire à engager des dépenses d'investissement à hauteur du quart des dépenses de l'exercice précédent soit 278.600 €.

(adoptée à l'unanimité)

DCM 2-2014

5 - Institutions et vie politique

5.7 - Intercommunalité

Création d'un SIVU pour la construction d'un Groupe Scolaire Intercommunal

Le Conseil Municipal,

Considérant les difficultés rencontrées dans l'organisation pédagogique des écoles et des regroupements pédagogiques et en particulier les nouveaux rythmes scolaires ;

Considérant que certains locaux sont mal adaptés et nécessiteraient des investissements de mise aux normes :

Considérant la demande d'un service périscolaire et les difficultés de mise en œuvre dans l'organisation scolaire actuelle ;

Considérant la politique scolaire et la mise en commun de moyens menés par la Communauté de Communes du Pays de la Zorn pour l'équilibre du territoire et l'égalité des chances ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 5211-1 à L.5211-27 et L.5212-1 à L.5212-34 ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article 5811-1 relatif aux dispositions applicables à l'ensemble des communes des départements de la Moselle, du Bas-Rhin et du Haut-Rhin ;

VU le projet de statuts ;

VU l'accord de principe du Conseil Municipal par délibération n° 9-2013 du 28 janvier 2013

et après avoir entendu l'exposé du Maire puis en avoir délibéré :

- DÉCIDE D'ANNULER sa délibération n° 44-2013 du 2 juillet 2012
- DÉCIDE d'adhérer à la création d'un Syndicat à Vocation Unique <u>SIVU du Groupe</u>
 <u>Scolaire Sud du Pays de la Zorn</u> entre les communes de

HOHATZENHEIM – MITTELHAUSEN – WALTENHEIM-SUR-ZORN et WINGERSHEIM pour la construction d'un Groupe Scolaire Intercommunal

- APPROUVE les statuts du Syndicat annexés à la présente délibération
- ACCEPTE le principe d'une participation aux dépenses d'investissement et de fonctionnement
- DÉSIGNE comme représentants de la Commune au sein du Syndicat :

M. FREUND Bernard, Maire

Mme DECKER Régine, Adjointe au Maire

M. ECKART Jean-Luc, Conseiller Municipal

M. FUCHS Albert, Conseiller Municipal

 SOLLICITE M. le Préfet de la Région Alsace, Préfet du Bas-Rhin, pour prendre l'arrêté constitutif correspondant.

(adoptée à l'unanimité)

DCM 3-2014

1 - Commande publique

1.1 - Marchés publics

Travaux de voirie rue des Cigognes – avenant au marché

Le Maire explique que le SDEA procède à la restructuration de son réseau d'eau potable dans la rue des Cigognes. Par ailleurs, deux riverains avaient cédé une bande de terrain pour l'élargissement de la voie, emprise non aménagée à ce jour. Il propose donc d'effectuer la réfection de la chaussée. Une extension du réseau d'eau pluviale complétera ces travaux.

Le Bureau d'Ingénierie M2i à SAVERNE a établi le projet descriptif et estimatif.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- DECIDE l'aménagement de la rue des Cigognes
- APPROUVE le projet établi par le Bureau M2i pour un montant de 27.000 € HT
- AUTORISE le Maire à engager les travaux
- SOLLICITE une subvention du Conseil Général du Bas-Rhin.

(adoptée à l'unanimité)

2

- 1 Commande publique
- 1.1 Marchés publics

Contrats de maîtrise d'oeuvre - avenants aux marchés

Le Conseil Municipal,

VU le marché de maîtrise d'œuvre N° 2009-MOE-053 pour l'aménagement de la rue de la Libération et de l'Impasse des Fleurs notifié le 8 septembre 2009 ;

VU le marché de maîtrise d'œuvre N° 2013-MOE-008 pour la mise en valeur du parvis de l'église notifié le 1^{er} février 2013 ;

VU le marché de maîtrise d'œuvre N° 2013-MOE-012 pour l'aménagement de parkings rue de Mittelhausen, rue d'Alsace et rue de la Forêt notifié le 1^{er} février 2013 ;

VU le marché de maîtrise d'œuvre N° 2012-MOE-079 pour la réalisation du Lotissement communal « Les Houblonnières » notifié le 13 décembre 2012 ;

Considérant que ces marchés ont été conclus avec la Sté N2i – Nouvelle Ingénierie d'Infrastructures - ayant son siège à INGWILLER rue Grange aux Dîmes ;

Considérant que la Société a fait l'objet d'une dissolution suite à la scission de la SARL N2i et sa nouvelle entité à savoir SAS M2i - MEYER INGENIERIE D'INFRASTRUCTURES – ayant son siège à DUNTZENHEIM 16 rue des Vergers ;

Considérant dès lors qu'il y a lieu de transférer ces marchés :

- DÉCIDE le transfert des marchés souscrits de la Sté N2i à la SAS M2i MEYER INGENIERIE
 D'INFRASTRUCTURES ayant son siège social à DUNTZENHEIM 16 rue des Vergers
- AUTORISE le Maire à signer les avenants correspondants.

(adoptée à l'unanimité)

DCM 5-2014

- 8 Domaine de compétence par thèmes
- 8.4 Aménagement du territoire

Lotissement « Les Houblonnières » - engagement avec le SDEA pour la pose du réseau d'assainissement

Le Conseil Municipal.

VU le projet d'urbanisme établi par le Bureau N2i à INGWILLER;

VU l'approbation du dossier de lotissement par délibération du Conseil Municipal n° 53-2013 du 19 septembre 2013 ;

VU la compétence « assainissement » transférée au SDEA le 1er janvier 2009 ;

Considérant que l'aménageur procédera à la viabilisation des lots dont la pose du réseau d'assainissement ;

Considérant le projet de convention proposé par le SDEA, maître d'ouvrage, pour définir les conditions de réalisation et de réception des ouvrages

et après en avoir discuté :

- **DÉCIDE**, en tant qu'aménageur, de prendre en charge les travaux d'assainissement du Lotissement « Les Houblonnières »
- APPROUVE la convention avec le Syndicat des Eaux et de l'Assainissement du Bas-Rhin, Espace Européen de l'Entreprise à SCHILTIGHEIM portant sur la réalisation des réseaux d'assainissement
- AUTORISE le Maire à signer ladite convention ainsi que celle qui suivra à l'achèvement des travaux pour la rétrocession des ouvrages au SDEA.

(adoptée à l'unanimité)

3 - Domaine et patrimoine

3.1 - Acquisition

Projet de construction d'un Groupe Scolaire Intercommunal - échange de terrains

Le Maire rappelle aux élus les discussions antérieures en vue d'acquérir la maîtrise foncière pour la réalisation de ce projet. Il soumet ainsi aux élus l'accord amiable proposé entre M. Antoine MEYER et la Commune de WINGERSHEIM pour disposer des terrains d'une superficie totale de 69,10 ares.

Le Conseil Municipal, après en avoir discuté :

• APPROUVE l'échange suivant :

M. et Mme MEYER Antoine cèdent à la COMMUNE de WINGERSHEIM les parcelles cadastrées section 33 n° 468/82 et 470/83 respectivement avec une superficie de 54,73 ares et 14,37 ares soit un total de 69,10 ares au lieu-dit « Mondenschein » en terrains à aménager

En contre échange :

La COMMUNE de WINGERSHEIM cède à M. et Mme MEYER Antoine la parcelle cadastrée section 33 provisoirement n° 1/111 avec une superficie de 69.10 ares au lieu-dit « Friesenanwand » en terre agricole

- DÉCIDE de verser aux époux MEYER une soulte de 103.650 €
- CHARGE Me SALAVERT Albert, notaire à BRUMATH de la conclusion de cet acte d'échange
- AUTORISE le Maire à intervenir et signer l'acte pour le compte de la Commune de WINGERSHEIM.

(1 abstention)

Pour extrait conforme Le Maire : FREUND Bernard